

8 - Société d'Economie Mixte de la Citadelle - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal - Exercice 2010

M. l'Adjoint GIRARD, Rapporteur : L'article L 1524.5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte.

En application de ces dispositions, Mmes FELLMANN, PANIER et TISSIER, ainsi que MM. GIRARD, DAHOUI, LIME, GENDRAUD, GOVIGNAUX, MONNEUR et ROSSELOT vous communiquent les informations qui suivent, issues du rapport d'activité et des états financiers annuels 2010.

Fait majeur de l'exercice :

La convention de délégation de service public pour gestion du site, confiée à la SEM de la Citadelle, est arrivée à échéance le 31 décembre 2010.

Fin 2010, la Ville de Besançon a créé une Régie Autonome Personnalisée, destinée à « reprendre, poursuivre et développer les activités actuellement exercées par la SEM, et poursuivre en son sein celles assurées par les agents de la Ville sur le patrimoine historique, ainsi que sur les jardins et les espaces verts ».

Le 30 septembre 2010, la Ville de Besançon a décidé le rachat des actions de la SEM pour réunir les parts en sa seule main.

Le 1^{er} décembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique a autorisé la dissolution sans liquidation de la SEM, dont l'établissement public recevra l'intégralité des actifs et passifs, dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine. L'ensemble des effectifs salariés est également transféré.

La Régie Autonome Personnalisée est entrée en activité le 1^{er} janvier 2011.

1. Rapport d'activité 2010

1.1 La programmation des animations

Le programme d'animation de la Citadelle s'attache à mettre en évidence la valeur patrimoniale du site. Le programme 2010 s'inscrit dans la continuité de celui de 2009, avec comme principaux objectifs :

- rendre le patrimoine vivant, concret et présent
- améliorer la qualité de la visite
- proposer des temps forts de qualité
- élargir les publics touchés.

Pour l'année 2010, ce sont 148 jours d'animation qui ont été proposés dont 109 jours de visites en direction du public individuel, d'avril à septembre.

Quelques exemples : ouverture du chemin de ronde Tarragnoz en nocturne (18 soirées « balades sous les Étoiles » en juillet et août), « la Citadelle prend ses quartiers », « la Citadelle chante », concerts gratuits en nocturne dans le parc St-Etienne, exposition « Fabuleux Cercueils », visites guidées à thème, parcours aventure Enfants spécial 50 ans, expositions dans la Chapelle (autour des compagnons du devoir et du travail du bois, en lien avec les journées du patrimoine).

Nouveautés :

- La programmation 2010 a été l'occasion de développer une thématique forte et emblématique autour des 50 ans de la Citadelle, déclinant exposition en plein air, spectacle grand public, visites thématiques et livret pour enfants créés pour l'occasion.

- Création d'une visite courte, 30 minutes, adaptée à certaines catégories de public touristiques et aux visiteurs ne pouvant se déplacer facilement sur le site.

1.2 La communication

La stratégie 2010 a porté sur trois axes :

- générer du trafic immédiat pour augmenter la fréquentation

- accroître le rayonnement du site et sa notoriété à l'extérieur de la zone de chalandise (en particulier axe Mulhouse / Dijon / Beaune / Lyon), en s'appuyant sur l'inscription UNESCO

- mettre en avant la programmation événementielle en particulier les animations d'été et l'exposition «Fabuleux Cercueils».

Le budget 2010 affecté à la communication représente 120 000 €.

Les actions de communication se sont pour la plupart appuyées sur la commémoration des 50 ans d'années civiles de la Citadelle.

Exemples d'actions mises en place : éditions (programme événementiel trimestriel, dépliant d'appel, flyers promotionnels spécifiques pour valoriser les événements marquants tels que l'exposition «Fabuleux Cercueils», les balades nocturnes estivales, le week-end pour la préservation, la Citadelle chante, la Citadelle prend ses quartiers...); réalisation et diffusion à 70 000 exemplaires sur le Grand-Est d'un magazine spécial 50 ans en collaboration avec l'Est Républicain ; affichage estival Besançon et Franche-Comté ; publicité radio et presse ; actions e-marketing ; relations medias.

1.3 La fréquentation

233 153 visiteurs ont été accueillis en 2010 (dont 195 246 individuels / 23 687 visiteurs en groupes enfants et 14 220 en groupe adultes). Fréquentation globale en recul de 6,28 % résultant principalement d'une météo défavorable.

Provenance des visiteurs en 2010 :

France : 86,1 % Etrangers : 13,9 % (dont 2,6 % de Suisse, 2,6 % de Néerlandais, 1,5 % d'Allemands).

Franche-Comté 48,8 % des visiteurs (dont Besançon 20,3, autres CAGB 11,2), Côte d'Or 5,3 %.

2. Rapport sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Les états financiers 2010 sont attestés par le Commissaire aux Comptes dans le cadre de la procédure de dissolution.

La SEM Citadelle a employé une vingtaine de salariés permanents, et a recours à des intérimaires et vacataires (une cinquantaine de personnes en contrat saisonnier en 2010).

En K€	31-12-2010	31-12-2009	Variation en K€
Résultat net	42,2	- 117,5	+ 159,7
Chiffre d'affaires	1 653	2 166	- 513
Fonds propres	465	438	+ 27

2.1 Bilan

Rappel : les postes du bilan sont une «photographie» à un instant donné au 31 décembre.

Dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine au 31 décembre 2010, un net ralentissement des flux de fin d'année et d'importantes régularisations destinées à préparer l'opération conduisent à la non pertinence de comparer les postes avec l'année précédente.

La transmission universelle de patrimoine signifie que l'ensemble des actifs et passifs du bilan évoqués ci-dessous seront apportés à la nouvelle structure.

Actif

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 294 K€ soit 30 % du total de l'actif.

Les stocks, pour un montant de 37 K€, sont essentiellement constitués des marchandises destinées à la vente dans les boutiques (livres, jouets...).

Les créances s'élèvent à 76 K€ et ne présentent pas de doute sur leur recouvrabilité.

La trésorerie est positive et significative = 521 K€. Ce montant important s'explique par la saisonnalité de l'activité : à la date du bilan au 31 décembre, la SEM doit détenir une trésorerie suffisante pour assurer son fonctionnement jusqu'au printemps suivant, vu le peu de chiffre d'affaires réalisé en hiver.

Passif

Les fonds propres sont positifs de 465 K€. Leur niveau est satisfaisant.

Il n'y a pas d'endettement.

Les dettes d'exploitation sont constituées des fournisseurs, des charges à payer au personnel, aux organismes sociaux et fiscaux, toujours en prévision de la transmission universelle de patrimoine.

La structure financière est saine.

2.2 Résultat

Le résultat net 2010 est un bénéfice de 42,2 K€.

Le résultat d'exploitation, directement issu de l'activité, redevient positif avec + 57 K€. Le résultat financier et le résultat exceptionnel apportent un déficit de 15 K€, essentiellement du fait des régularisations en vue de la transmission universelle de patrimoine. Il n'y a pas d'impôts sur les sociétés.

Résultat d'exploitation

Positif de 57 K€, le résultat d'exploitation présente des évolutions importantes, à commencer par une importante diminution du chiffre d'affaires et des charges de personnel liés à un changement de mode de gestion de la restauration. En effet, la SEM Citadelle a choisi de confier cette prestation à un tiers, qui réalise le chiffre d'affaires, emploie le personnel nécessaire et verse un loyer à la SEM.

- Produits d'exploitation

Ils s'élèvent à 1 841 K€, en baisse de 498 K€ par rapport à 2009.

Le chiffre d'affaires est de 1 653 K€ dont 1 509 K€ d'entrées et ventes en boutiques. Hormis la baisse liée à la restauration évoquée ci-dessus (- 452 K€), le ralentissement de la fréquentation entraîne également une diminution d'environ 30 K€ du chiffre d'affaires.

Les subventions reçues s'élèvent à 78 K€. Elles financent des animations et des emplois.

- Charges d'exploitation

Elles s'élèvent à 1 784 K€, dont 836 K€ de masse salariale, 497 K€ de charges externes et 110 K€ d'achats pour les boutiques.

La masse salariale est le principal poste avec 47 % du total des charges.

Les fluides (80 K€), l'animation et la communication (156 K€), les honoraires (62 K€) sont les principaux postes des charges externes.

La dotation aux amortissements (113 K€) et la redevance versée à la Ville de Besançon (100 K€) sont les autres postes significatifs.

Les indicateurs de gestion du résultat restent positifs mais faiblissent en 2010.

2.3 Liens financiers avec la Ville

La SEM a versé à la Ville, comme prévu dans la convention, deux redevances :

- une redevance fixe de 65 851 € HT

- une redevance variable égale à 5 % du chiffre d'affaires HT issu des recettes de billetterie et de location de salle, soit 64 680 € HT en 2010. Le produit de cette redevance, conformément à la convention de gestion, est affecté par la Ville à des dépenses de conservation ou de valorisation du patrimoine muséographique de la Citadelle.

La SEM a enregistré dans ses produits au titre des journées gratuites 2010 refacturées à la Ville un montant de 52 759 € HT.

3. Fonctionnement de la Société

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois et l'Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée une fois notamment pour approuver les comptes de l'exercice précédent.

Conclusion

L'activité 2010 de la SEM traduit une année difficile, notamment sur le plan de la fréquentation. Cependant, la situation financière est restée saine et les résultats maîtrisés.

La SEM Citadelle est dissoute au 31 décembre 2010. L'ensemble des actifs et passifs qui la constituaient ainsi que ses effectifs salariés sont transférés à la Régie Autonome Personnalisée «Etablissement public Citadelle - Patrimoine mondial» qui est entrée en activité le 1^{er} janvier 2011.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport, présenté par ses administrateurs élus au conseil d'administration de la SEM Citadelle, relatif à l'activité et aux états financiers de la SEM pour l'année 2010.

«**M. Pascal BONNET** : Je ne veux pas avoir l'air de monopoliser la parole.

M. LE MAIRE : Si vous avez des choses intéressantes à dire, dites-les, c'est normal.

M. Pascal BONNET : On a pu le voir, c'est vrai qu'on est dans une période intermédiaire parce que là, on a le rapport de la SEM alors qu'aujourd'hui on est en régie. 2010 a été une année où la fréquentation a baissé avec des conditions météorologiques qui étaient annoncées, c'est surtout pour moi l'occasion de poser la question à la régie sur le bilan de 2011, l'année n'est pas terminée, mais au moins le bilan de l'été 2011.

M. Jean-Marie GIRERD : Je voudrais faire un commentaire à la fois sur la forme et sur le fond de ce genre de rapport relatif aux délégations de service public. J'avais déjà fait des remarques à la CAGB, je sais que maintenant elles ont été prises en compte puisqu'il y aura un axe plus important relayé sur la partie développement durable, notamment sur la partie sociale et environnementale, donc j'en suis gré par rapport aux réponses que vous m'avez faites mais par contre, je crois qu'il faut évoluer généralement dans la façon de présenter ces résultats et la façon de les montrer. Il faudrait en particulier qu'il y ait des présentations un peu plus visuelles qui permettent de voir exactement, pour les différentes délégations de service public, les points qui sont bons, ceux qui sont améliorés et ceux qui ne sont pas pertinents. C'est une remarque globale sur cela et en particulier sur le personnel ; quand on parle du personnel de ces entités, il serait intéressant d'avoir des retours sur leur satisfaction ou insatisfaction par rapport au travail qu'ils réalisent. Cela me paraît important pour qu'on puisse avoir une espèce de bilan social qui puisse nous être remonté parce que c'est important qu'on sache exactement si les choses se passent bien.

M. LE MAIRE : Nous ne pouvons pas, ici, sur l'ensemble de nos structures, traiter en détail ce type de problème qui se traite dans les conseils d'administration où vous êtes d'ailleurs représenté, entre autres à l'Etablissement Public Citadelle. Nous abordons ce type de détail ici ou en commission. Mais nous ne pouvons avoir en conseil municipal ce type de débat à chaque fois que nous présentons un rapport d'activité d'une société dans laquelle nous sommes représentés. Quant au développement durable, je ne peux qu'être d'accord avec vous ; mais pour nous le développement durable n'est pas un axe : notre vision sur le développement durable est totale et concerne l'ensemble des sujets. Toutes les démarches de la Ville et toutes les actions de la Ville sont faites sous le signe du développement durable.

M. Jean-Marie GIRERD : Pour aller dans votre sens, d'une certaine manière c'est important que ça transparaisse de façon plus explicite au travers de ces différents rapports et je ne vous ai pas demandé d'avoir quelque chose de détaillé mais de synthétique. On peut demander à ce qu'on puisse réfléchir, d'avoir une espèce de tableau de bord synthétique par rapport à ces différentes structures.

M. LE MAIRE : Si vous souhaitez recevoir les rapports, vous pouvez demander à vos amis qui vous représentent de vous les donner et si vous ne pouvez pas les avoir, je vous les enverrai bien volontiers, il n'y a pas de problème.

M. Jean-François GIRARD : Pascal BONNET, je vais essayer de ne pas déflorer trop le sujet puisque j'ai proposé de vous présenter au conseil municipal de décembre le bilan de toute notre activité touristique, de la fréquentation hôtelière et de la fréquentation des musées. Ça c'est important. Par contre, pour le bilan de l'année 2010, effectivement en demi teinte à la Citadelle, je ne reviens pas sur les mauvaises conditions climatiques et surtout les conditions d'accès très difficiles qui avaient un petit peu démotivé notamment notre public local et presque régional. L'année 2011 s'annonce bien meilleure avec déjà des résultats très positifs par rapport au printemps. Vous savez que notre activité est une activité saisonnière très liée à la météorologie, on le sait tous et on a des journées qui varient d'un jour à l'autre de 300 à 2 500 personnes. Néanmoins, sur le résultat escompté en fin d'année, on pense faire mieux de 15 %, donc à peu près 20 à 25 000 visiteurs en plus. Je reviendrai dans les détails quand je présenterai mes résultats sur la fréquentation touristique».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions du Groupe UMP-NC : M. BONNET, Mme PEQUIGNOT, M. OMOURI (2), M. GIRERD), se prononce favorablement sur ce rapport.

M. GIRARD, Mme FELLMANN, M. DAHOUI, M. GENDRAUD, M. GOVIGNAUX, M. MONNEUR, Mme TISSIER et M. ROSSELOT (procuration donnée à M. BONNET) n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.